

2e fleur du label « Villes et villages fleuris »



2e fleur du label « Villes et villages fleuris »

La ville de L'Isle-Jourdain obtient la 2e fleur du label « Villes et villages fleuris »

Ce label existe depuis 1959 et récompense l'engagement des communes en faveur de l'amélioration du cadre de vie et de l'environnement ainsi que de la stratégie globale d'attractivité mise en place à travers le paysage, le végétal et le fleurissement.

L'attribution des deux fleurs s'effectue selon les critères suivants :

- La démarche globale de valorisation communale ;
- Les actions d'animation et de promotion de cette démarche auprès de la population, des visiteurs et des acteurs concernés ;
- La présentation du patrimoine végétal et du fleurissement ;
- La gestion environnementale par la mise en place d'actions en faveur de la biodiversité et des ressources naturelles ;
- Les actions menées en parallèle pour favoriser la qualité de l'espace public (patrimoine bâti, mobilier urbain, voirie, enseignes, propreté...) ;
- L'analyse des aménagements paysagers selon les différents lieux de la commune.

Cette belle réussite collective couronne la stratégie globale des actions mises en œuvre.

Depuis l'obtention de la 1ère fleur, nombre de projets ont vu le jour à L'Isle-Jourdain : réalisation d'un plan-guide de végétalisation pour renaturer la ville et désimperméabiliser les sols, végétalisation des cours d'écoles, de la rue de la République, de la base de loisirs, de l'aire de camping-cars, des cimetières, rénovation végétale de plusieurs lotissements, plantation d'un grand nombre d'arbres et d'arbustes, rénovation en cours de la collégiale... Ces réalisations ont chaque fois été réfléchies avec les usagers, riverains ou commerçants.

Le jury a été sensible au dynamisme de la municipalité et des équipes pour rendre la ville plus verte et accueillante. Il a aussi apprécié la synergie entre la ville et les citoyens : succès du passeport pour fleurir et co-construction du jardin de quartier.

L'équipe municipale remercie les agents qui s'engagent sur les espaces publics tous les jours pour le bien-être des habitants et qui ont œuvré pour atteindre ce niveau d'exigence grâce à leur motivation. Remerciements également au CAUE du Gers qui accompagne la municipalité régulièrement avec de précieux conseils.

Dynamisme également autour de ce label dans le Gers puisque 29 communes y étaient inscrites. Le département est 1er ex-aequo en Occitanie pour le nombre de fleurs attribuées. Vendredi 28 novembre, une cérémonie a eu lieu à Auch pour les communes gersoises participantes, quant à la remise des prix officielle, elle a eu lieu à Millau lundi 1er décembre.

Ce retour de la nature en ville crée un environnement où il fait bon vivre, ajoute de la beauté et de la poésie grâce au végétal et ne peut au final que nous inspirer à poursuivre la démarche.



20251201_151817[1] Millau 01-12-2025 (4).jpg